été trouvé jeudi matin, vers dix heures, pendu à la muraille de sa chambre.

Le malheureux François Dupont, homme de peine, âgé de 58 ans, était séparé depuis quelques temps de sa femme.

Pour mettre fin à ses jours, François Dupont s'était servi d'une lanière en cuir, qu'il avait attachée à la muraille à une hauteur de deux mètres environ.

Cet homme, qui se trouvait sans ressource, avait à plusieurs reprises manifesté l'intention de se donner la mort. Mercredi, dans la journée, il avait même offert en vente sa montre en argent à son logeur, qui a refusé de l'acheter.

M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait les constatations d'usage.

C. WARCNIER, Chirurgien-Dentiste. Dentiers en or fin sans plaque. Tous les jours, 98ter, Grande-Rue, Roubaix. 39507

CHUTE A TRAVERS UN LANTERNEAU. — M. Albert Coucke, âgé de 24 ans, demeurant à Harlebeke (Belgique), est ouvrier zingueur chez MM. Jules Kindt et fils, entrepreneurs de couvertures, rue Vaucauson. Il travaillait chez MM. Dubly et Fournier, rue de l'Alouette, 21. En voulant passer sur une partie zinguée, il a glissé et est tombé à travers un lanterneau. M. le docteur Derville a diagnostiqué une contusion profonde de la cuisse droite. Il a prescrit un repos de trois semaines et a fait des réserves pour une fêlure osseuse possible.

INCROYABLE MAIS VRAI. Les beurres de Normandie, d'Avesnes et des Flandres ne sont vendus que **1,40, 1,65** et **1,80** le ½ k° par la Laiterie des Halles, 51, r. Pierre-Motte. 39562

UNE ÉCHELLE SUR LA FIGURE. — Un ouvrier monteur de l'atelier de constructions de Mme veuve Paul Champailler, rue de Tourcoing, 115 bis, travaillait dans le magasin aux laines de « La Lainière », rue d'Oran, lorsqu'il reçut sur la figure une échelle qu'un de ses collègues redressait. Le blessé, M. Alfred Facion, 32 ans, demeurant rue Rossini, 1, a été examiné par M. le docteur Dubois. Outre une forte commotion cérébrale, résultant de la chute de l'échelle, il porte des plaies contuses au nez et à la paupière supérieure gauche. Le praticien se prononcera dans quinze jours sur les conséquences de cet accident.

HALLE FLIPO. Camembert extra 0,50 la bte.

UN ACCIDENT A L'HOPITAL DE LA FRATERNITÉ. — Un nouvel accident s'est produit dans le chantier des pavillons en construction à l'hôpital de la Fraternité. Un manœuvre de maçon, M. Félicien Bossut, 23 ans, demeurant rue des Palmiers, 13, travaillant pour le compte de la Société Anonyme des Travaux en béton armé, a fait une chute sur un tas de bois en portant un panier de briques. Il en est résulté une plaie contuse de la main gauche et une foulure de l'articulation du poignet. M. le docteur Lepers évalue à un mois la durée d'incapacité de travail que devra subir cet ouvrier.

« **L'IMPORTANT**, ce n'est pas de partir, c'est d'arriver. Avec le pneu « **LE RÊVE** », on arrive toujours. Economie de 50 %. Demander le catalogue à M. Beaucourt, 13, Boulevard du Cateau, Roubaix. 39506d

SOYEZ BONS POUR LES ANIMAUX. — C'est la Ligue Protectrice des Animaux du Nord et du Pas-de-Calais, qui a fait apposer en ville les placards avec l'inscription : « Soyez bons pour les animaux » et non la Société Nationale Protectrice des Animaux.

Halle Flipo. Contre la cherté du beurre employez la Cocofruitine qui coûte moins. 39503

LE CORSET « LE PRODIGIEUX » EST LE SEUL QUI HABILLE BIEN LA FEMME. Corset-réclame à 8.95. A Roubaix, Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue; à Tourcoing, Maison Carette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 39283

LES CHIENS VAGABONDS. — Au cours de la journée de mercredi, cinq chiens errants ont été capturés et mis en fourrière.

CROIX

UNE REGRETTABLE AFFAIRE. — Un ouvrier chauffeur, demeurant à Croix, cour Deleclise, Grand'Rue, Amand Boutev, sujet belge, âgé de 45 ans, a été arrêté jeudi et conduit à Lille à la disposition du parquet, sous l'inculpation de faits regrettables. La victime serait sa fille, âgée de 15 ans.

L'INCENDIE D'UNE MEULE DE PAILLE. — Nous avons dit, dans un précédent numéro, qu'Henri Nineq, inculpé dans le vol du Club Hippique et dans l'incendie d'une meule de paille, habitait rue Verte. On nous prie de rectifier ce dire, Henri Ninecq ayant quitté cette rue depuis trois ans.

LANNOY

BRULE A LA MAIN. — Chez MM. Deffrennes-Duplouy frères, un magasinier, M. Louis Macou, 19 ans, a été brûlé à la main gauche par un fer chaud; 15 jours de repos, docteur Wartel.

L'EFFORT MALHEUREUX. — A l'usine de MM. Parent et fils, un tisserand, M. Léon Debaisieux, 52 ans, s'est froissé des muscles dans la région lombaire par suite d'un effort; 10 jours de repos; docteur Parmentier.

WILLEMS

ALLOCATION AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — On nous prie d'insérer :

« Les réservistes et territoriaux qui devront accomplir une période d'exercice en 1913 et qui solliciteront l'allocation journalière de l'Etat, accordée aux soutiens de famille, sont priés de présenter leur demande à la mairie, dès qu'ils auront reçu la carte-postale-avis et au plus tard le 15 décembre ».

SAILLY

LA POLICE DES CHIENS. — Des gendarmes ont verbalisé contre un sieur Roussel, épicier, qui avait laissé son toutou vagabonder en liberté.

HEM

BLESSE AU DOIGT. — Chez MM. Meillassoux et Mulaton, un teinturier, M. Adolphe Wicart, 19 ans, a été blessé à l'annulaire droit par un morceau de bois; 10 jours de repos; docteur Coubronne.

MAIN MEURTRIE. — Chez M. Achille Droisart, un jeune menuisier, M. Emile Delattre, 17 ans, s'est blessé par accident assez sérieusement au majeur gauche pendant son travail; 30 jours de repos, docteur Caudmont.

TOUFFLERS

CONCRES NATIONAL DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES. — On nous communique l'avis suivant :

Dimanche à 11 heures précises, à la mairie, se réuniront les membres de l'Union Républicaine Démocratique, qui désirent participer à la préparation du rapport qui doit être fourni au Congrès national.

Le travail, généralement rémunéré aux pièces dans l'industrie textile, rend l'application de la participation aux bénéfices particulièrement intéressante dans la région.

Le présent avis sert de convocation pour les membres de l'Union, ainsi qu'il a été convenu dans la réunion de dimanche dernier.

PARDESSUS ET PELERINES
pour Messieurs
Manteaux pr Dames
EN TISSU CAOUTCHOUTÉ
Rayon Spécial
Aux Sœurs de Charité
33, rue du Vieil-Abreuvoir,
ROUBAIX 39508

TOURCOING

La journée de la Toussaint :

Cérémonies dans toutes les paroisses.
Musée de 10 h. à 1 h.
Caisse d'Epargne de 9 h. à 11 h. 1/2.
Bibliothèque communale de 10 h. à midi
Bibliothèque populaire de 10 h. à midi.
Bibliothèque catholique, Secrétariat du Peuple, Œuvre de Saint-François-Régis, fermés.
Théâtre : matinée à 3 h., « L'Ami Fritz » et « le Chalet » ; soirée à 8 h., « Le Grand Mogol » et « Manu Militari ».
Brasserie des Familles : Matinée à 3 h. et soirée à 8 h.

LE SOUVENIR

Dans l'énervement quotidien de notre vie intense, ne trouvez-vous pas qu'il est bon d'avoir une étape annuelle qui nous force au recueillement et au souvenir?

Penser à ceux qui ne sont plus ; revoir en esprit les jours heureux passés avec ces êtres chers ; se rappeler leur caractère, leurs qualités ; entendre encore comme venant du lointain de l'éternité, l'écho de leur voix et de leurs conseils, c'est une bien douce consolation et une satisfaction nouvelle de l'amour autrefois ressenti pour eux, car, suivant le poète :

Car c'est aimer deux fois que de se souvenir.

Donc, en ces jours de deuil, on se souvient. Et pour se rapprocher des disparus, pour leur causer, leur dire encore ses joies et ses peines, chacun s'en va dans la nécropole sur le morne tombeau.

Et malgré l'indifférence ou l'incrédulité de quelques-uns qui, néanmoins, font encore aux morts ce pieux pèlerinage, c'est toujours une prière qui monte suppliante vers le ciel clément, car devant la majesté troublante de la mort « ceux qui ne croient à rien, ils croient peut-être à Dieu. »

F. D.

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

LES SECOURS DE LOGEMENT

Nous avons annoncé l'intéressante initiative prise par le Comité du Coin de Terre et Foyer tourquennois en faveur du logement des familles nombreuses.

La cause de secours de loyer ainsi créée fonctionnera sur les règles suivantes fixées dans les statuts que publie le bulletin du Coin de Terre avec quelques observations :

BUT. — Il est fondé une Caisse de secours de loyer, en vue de permettre aux familles nombreuses, par des allocations mensuelles, de se procurer un logement salubre et suffisamment spacieux.

Cette œuvre n'est donc pas une pure assistance, mais, suivant l'esprit de toutes nos œuvres du C. T., elle stimule l'initiative privée; elle encourage les ouvriers à se chercher eux-mêmes le logement hygiénique nécessaire à la santé physique et morale de leur famille, excite ainsi leurs efforts personnels. Pour eux et pour ceux qui ont déjà fait cet effort, elle subvient pecuniairement aux sacrifices d'argent qu'entraîne la nécessité de trouver ou de chercher pour la grande famille une demeure à la fois large, salubre et attrayante. N'est-ce pas bien souvent le foyer, qui fait l'esprit de la famille?

CONDITIONS. — Pour bénéficier de cette caisse, il faut : 1° être possesseur d'un jardin ouvrier; 2° en faire la demande expresse et se présenter tous les mois aux jour et heure désignés; 3° être à la tête d'une famille d'au moins 5 enfants.

Le comité limite, au moins provisoirement, les secours aux tenanciers d'un jardin ouvrier. Toutefois, suivant les ressources, les secours pourront s'étendre à d'autres familles nombreuses intéressantes, qui donneront de preuves réelles d'efforts et d'esprit d'initiative. Les demandes de ces dernières seront examinées avec soin par le comité central.

D'autre part, en considérant comme grandes familles, celles qui ont au moins 5 enfants, les organisateurs veulent atteindre d'une façon sensible les foyers les plus intéressants et souvent les plus nécessiteux. Il est préférable de toucher moins de familles, mais de pouvoir, par le fait même, leur distribuer un secours plus conséquent et capable de provoquer cet effort, qui est le but de l'œuvre.

AVANTAGES. — Aux familles, qui remplissent ces conditions, est accordé un secours mensuel de 0 fr. 75 par enfant au-dessous de 15 ans. Cette allocation sera diminuée de 0 fr. 75 par enfant au-dessus de 15 ans.

Quelques exemples feront comprendre cet article :

— Une famille de 5 enfants dont l'aîné a moins de 15 ans touchera 5 fois 0 fr. 75 par mois, soit 3 fr. 75 : ce qui fait 45 francs par an.

— Une famille de 6 enfants, dont un seul a plus de 15 ans, touchera 4 parts. L'aîné retranche une part d'un plus jeune; reste donc 4 fois 0 fr. 75, soit 3 fr. par mois.

— Une famille de 8 enfants, dont 4 ont plus de 15 ans, ne recevra aucune allocation. Les 4 enfants en bas âge sont compensés par les 4 aînés.

— Une famille de 7 enfants dont les deux aînés ont plus de 15 ans, touchera par mois 2 fr. 25. En effet, 2 enfants âgés de plus de 15 ans, diminués des 5 cadets, donnent 3 parts de 0 fr. 75.

— Une famille de 9 enfants, tous en bas âge, aura mensuellement 6 fr. 75, soit 81 francs par an.

N'est-il pas vrai qu'une allocation mensuelle de 3 à 7 ou 8 francs permettra souvent à l'ouvrier de payer le loyer d'une maison plus grande, avec trois chambres en haut, par exemple, bien fermée, plus gaie et partant plus familiale?

L'allocation pourra varier, voire même augmenter de suite, si les générosités des amis de la famille nombreuse le permettent.

ORGANISATION. — L'allocation sera remise, à partir du mois de janvier 1913, le dernier dimanche de chaque mois, de 11 heures à midi, dans les différents quartiers, sur présentation de la quittance de loyer du mois précédent.

Tous les ans, au mois de janvier, l'intéressé devra présenter son livret de famille pour établir le nombre et l'âge de ses enfants. La somme fixée en janvier d'après le livret de famille vaut pour toute l'année courante, sans s'occuper des changements survenus par naissance, décès ou mariages.

Pour faciliter la besogne, les quartiers seront les mêmes que ceux de l'œuvre des J. O. Le bureau du quartier sera composé d'un membre du Comité central, assisté de deux jardiniers délégués bénéficiaires. C'est à eux, et par leur intermédiaire au comité central, que seront adressées les observations ou réclamations qui pourraient survenir.

Voici pour mémoire le local de chaque quartier : pour le Brun-Pain, à la rue du Bois, 85; pour N.-D. de Lourdes, la Croix-Rouge et le Pont-de-Neuville, au cercle catholique de la Croix-Rouge; pour Saint-Gérard, au patronage; pour le Sacré-Cœur, au cercle Saint-Charles, rue du Rhin; pour Saint-Louis, au cercle catholique; pour le Touquet, au cercle de Saint-Jean-Baptiste.

RESSOURCES. — La caisse est alimentée par des dons généreux, des annuités renouvelables de 100, 50 ou 25 francs. Le comité fait appel à l'esprit social et patriotique du public tourquennois pour lui aider à réaliser enfin une œuvre d'assistance aux familles nombreuses, dont on parle tant et souvent sans résultat.

Avec le bulletin, nous nous faisons volontiers l'écho de cet appel. L'œuvre des J. O. sait par expérience que, dès qu'il s'agit des petits enfants du peuple, les cœurs sont vite touchés et les portemonnaie s'ouvrent tout grands.

M. le docteur Desurmont, rue de Dunkerque, 86, avec son dévouement habituel, a assumé la charge de recueillir les dons des souscripteurs et de centraliser les ressources.

LES PREMIÈRES SOUSCRIPTIONS

Déjà des offrandes ont été envoyées.

MM. les docteurs Delegrange et Vanneufville ont abandonné pour cette œuvre l'indemnité qu'ils avaient obtenue en justice à la suite d'une diffamation lancée contre eux dans un organe local. Cette indemnité se montait à 500 francs pour chacun des docteurs.

D'autres souscripteurs ont suivi ce beau geste, et se sont engagés annuellement :

M. le pro-doyen Gruson, pour 100 fr. ; M. Fernand Dewavrin, pour 100 fr. ; M. le docteur Delegrange, pour 100 fr. ; M. André Tiberghien-Caulliez, pour 100 fr. ; M. Louis Toulemonde-Eloy, pour 50 fr. ; M. Fernand Dewavrin fils, pour 25 fr. ; M. Auguste Masquelier-Odoux, pour 50 francs.

Nous souhaitons que bien vite la caisse soit suffisamment pleine pour que l'œuvre puisse fonctionner. Qui donc peut refuser une offrande en faveur de ces braves pères ouvriers qui ont accepté les lourdes charges d'une famille nombreuse?

Une élection prud'homale

C'est dimanche prochain, 3 novembre, qu'il sera procédé à l'élection d'un membre patron du Conseil des prud'hommes en remplacement de M. Ed. Six, décédé.

Ce sont les électeurs patrons de la 2e catégorie (peignage et filature de laines), qui sont convoqués pour ce scrutin.

M. René Lefebvre-Watine, filateur de laines, vient de poser sa candidature et sans aucun doute, les électeurs se rendront nombreux dimanche à l'Hôtel de Ville déposer leur bulletin dans l'urne en faveur de cet honorable industriel.

Le scrutin sera ouvert de 9 heures à midi.

L'HYGIÈNE ET L'HABITATION

LES CONFERENCES du COIN DE TERRE

Pour la cinquième année, la section du Brun-Pain de l'œuvre du Coin de Terre va ouvrir son petit « Institut populaire », sa série de Conférences d'hiver. Le programme qui s'imposait à lui cette année, au moment de la fondation d'une « Caisse de loyer », était celui de l'*habitation*, de ses diverses conditions d'hygiène, des avantages de cette *hygiène et des fléaux qu'elle permet d'éloigner à tout jamais de la famille ouvrière.*

Ce vaste programme sera réparti en huit *causeries, pour lesquelles l'œuvre des Jardins Ouvriers s'est assurée le concours de docteurs expérimentés, d'hommes compétents, de prêtres dévoués.* La première résumera et complètera les conférences de l'an passé sur l'Alimentation.

Nous ne doutons pas que les ouvriers, qui désirent s'instruire, se renseigner sur toutes les questions vitales pour eux et leur chère famille, aillent nombreux suivre ces causeries et y amènent leurs camarades du quartier. Les conférences auront toujours lieu un mercredi, à sept heures trois quarts, à la rue du Bois, 85.

En voici d'ailleurs le programme :

20 novembre : Revue des causeries de l'année 1911-1912; l'alimentation et la falsification des aliments, par M. l'abbé Drieux. — 4 décembre : L'hygiène de l'habitation et les microbes, par M. le docteur Decherf. — 18 décembre : L'hygiène de l'habitation : l'air, par M. le docteur Desurmont. — 15 janvier 1913 : L'hygiène de l'habitation et les réparations, par M. Degueselle. — 29 janvier : L'habitation et la question de la propriété, par M. F. Dewavrin. — 12 février : L'hygiène de l'habitation : la lumière, par M. le docteur Vanneufville. — 26 mars : L'habitation et les enfants, par M. le pro-doyen Gruson. — 12 mars : L'habitation malsaine et les fléaux, par M. le docteur Delegrange.

STATISTIQUES

LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Au cours du mois de septembre, vingt-six enquêtes ont été instruites, dont huit à la suite de plaintes émanant de diverses personnes habitant la ville, les autres sur l'initiative du Bureau d'Hygiène, pour les causes suivantes : Insalubrité générale de maisons d'habitation; eau impropre aux usages alimentaire ; écoulement défectueux d'eaux ménagères ; puisards absorbants ; cabinets et fosses d'aisances en mauvais état ; puis à découvert ; cheminées à hauteur non réglementaire ; dépôt de détritus sur des terrains non clôturés bordant la voie publique, etc.

La plupart des propriétaires intéressés ont donné satisfaction sans délai sur simple invitation du Bureau d'Hygiène, pour les autres, des arrêtés leur ont été notifiés d'avoir à exécuter divers travaux dans des délais variant de 15 jours à un mois.

La Commission Sanitaire de la 4e circonscription ayant été saisie d'un rapport du maire concernant l'état général d'insalubrité d'un groupe de onze maisons, s'étant rendue sur place, a procédé à l'examen des lieux en présence du propriétaire. Il a été décidé que cet immeuble pourrait continuer à être habité, sous réserve que le propriétaire y ferait exécuter les travaux d'assainissement ci-après :

1. Fournir de l'eau potable ; 2. Construire de nouveaux cabinets d'aisances avec fosses établies selon les prescriptions du règlement sanitaires (les anciennes fosses étaient constituées par de simples tonneaux enfoncés dans le sol) ; 3. Réparer soigneusement le pavage du rez-de-chaussée et remplacer celui existant dans les salles où il est le plus défectueux ; 4. Régulariser et cimenter le caniveau des eaux ménagères, établissement d'un raverdoir avec siphon ; 5. Augmenter l'éclairage des chambres en donnant aux fenêtres à tabatières les dimensions suivantes : hauteur de 0 m. 90 à un mètre, largeur, 0 m. 75 à 0 m. 80.

Un délai de deux mois a été accordé pour l'exécution des travaux.

D'autre part, un propriétaire ayant fait construire des cuisines ainsi que des chambres au second étage, à hauteur non réglementaire, contrairement aux plans déposés et approuvés, dans un immeuble comprenant deux maisons, un arrêté lui a été notifié d'avoir :

1. A supprimer les pièces du rez-de-chaussée où à les faire rehausser à une hauteur minima de 3 mètres.

2. A rehausser à une hauteur de 2 m. 80 le plafond des chambres du 2e étage.

Cette affaire soumise à l'examen de la Commission Sanitaire, celle-ci a fait siennes les conclusions du rapport du maire et a décidé que les travaux seraient exécutés dans un délai de un mois ; passé ce délai, si satisfaction n'est pas donnée, l'immeuble sera interdit à titre d'habitation.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Voici le détail des opérations effectuées du 24 au 31 octobre 1912 : 417 versements, 69.519 francs : 207 remboursements, 74.680 fr.

Excepté le vendredi et les jours fériés, les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements. Le dimanche de 9 heures à 11 heures et demie ; les autres jours de 10 heures à 11 heures et demie.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS INDIGENTS, INFIRMES OU INCURABLES. — Il est porté à la connaissance des intéressés que les mandats d'octobre, leur seront payés le samedi 2 novembre, de 7 heures à midi seulement.

COIN DE TERRE ET FOYER TOURQUENNOIS. — Voici le sommaire du numéro de novembre du bulletin du Coin de Terre :

Les familles nombreuses. — L'hygiène de l'habitation. — Les nouveaux terrains pour les jardins ouvriers. — Soins des légumes d'hiver. — Réunions trimestrielles. — Le coin des ménagères.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE — Section du Vert Daudet. — Samedi 2 novembre à 7 heures 1/2 du soir, aura lieu une réunion des adhérents de la section. Une fête intime est organisée en l'honneur d'un combattant de 1870, elle sera suivie d'une brillante tombola, M. Léon Monniers, président du Comité-Directeur de l'Union Sociale et Patriotique, présidera

A PROPOS D'UNE INTERVENTION. — Nous avons dit dans le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal, que M. Constant Flament était intervenu à propos de la question de l'indemnité de logement aux instituteurs mariés et nous avions cru comprendre qu'il demandait la remise de la discussion à une réunion ultérieure du Conseil.

M. Constant Flament nous écrit pour dire que ce sont les « observations » que la minorité a à faire au sujet de l'enseignement » qu'il présentera dans une réunion ultérieure. Quant à la question même de l'indemnité de logement, il a fait la déclaration suivante :

« N'ayant pu assister à la réunion de la commission de l'Instruction publique, cette dernière ayant eu lieu pendant l'intervalle de l'invalidation que le Conseil de Préfecture a eu l'amabilité de prononcer contre nous et contre toute justice, nous n'avons pu présenter les observations que nous aurions jugé bon de faire, nous adoptons néanmoins le rapport tel qu'il nous est présenté, car, nous estimons en effet que ceux qui ont charge de famille doivent être aidés dans la mesure du possible. »

UN DÉPART A LA CLOCHE DE BOIS. — Il y a peu de temps, M. Alfred Lefrançois, marchand de charbon, rue du Tilleul, cédait un cabaret tout meublé, situé rue du Chêne-Houpline, 342, à un certain Noël Henry. Ces jours derniers, le marchand de charbon, constatait la disparition de son cabaretier. Celui-ci avait eu soin d'emporter dans sa fuite tous les meubles garnissant le débit qui étaient la propriété de M. Lefrançois. Plainte a été déposée à la police. M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête. Le marchand de charbon subit du fait de la disparition de son locataire, un préjudice de 1200 francs.

UNE CHUTE. — Au peignage de la Tossée, un homme de peine, M. Arthur Vandorpe, 29 ans, était monté sur une pile de balles, quand soudain il perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

Dans cette chute, l'ouvrier s'est fait une entorse au poignet droit. M. le docteur Aerts lui a prescrit un repos de trois semaines.

IL ENLEVAIT LES PEAUX DE LAPINS. — Un surveillant de la gare aux marchandises, M. Martin a surpris un individu Ernest Beuscart, âgé de 34 ans, journalier, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, 83, au moment où il dérobait un lot de 50 peaux de lapins. Conduit à la permanence de police, Beuscart a été gardé à la disposition de M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement. Après enquête, le voleur de peaux de lapins a été déféré au Parquet. Beuscart a déjà été condamné plusieurs fois pour divers délits.

FOURRURES. Maison Pouget, 7 et 9, rue St-Jacques. Gd choix skungs, oppossum, petits gris, renards, etc. Prix très avantageux. 39579

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Dans l'après-midi d'hier, vers une heure, un pensionnaire de l'Hospice de la rue d'Havré, M. Louis Prouvost, âgé de 48 ans, passait rue du Virolois, quand soudain il eut une syncope et s'affaissa sur la chaussée. Transporté chez M. Delsalle, employé au chemin de fer, 118, même rue, l'hospitalisé y reçut les soins qu'exigeait son état. Ensuite il a été conduit à l'Hospice, par le service de l'ambulance.

PHARMACIENS DE GARDE pour le vendredi 1er novembre, à partir de midi : MM. Courtin, 2, rue des Carliers; Rasse, 59, rue de la Croix-Rouge; Demeure, 34, rue de Lille.

TOUS les VENDREDIS moules parquées, Haddocks, craquelots. **Mon Tanghe-Chillain,** 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing. 38793

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Desurmont et Cie, rue du Cymbale, une dévideuse, Mlle Madeleine Dubar, 20 ans, a eu la main droite écrasée par la friction d'embrayage. Il en est résulté des plaies par écrasement aux index, médius et annulaire droits. M. le docteur Delegrange lui a prescrit un repos de trente jours.

— Chez MM. Lorthiois frères, rue Charles-Wattinne, un dégorgeur, M. Joseph Roussel, 31 ans, a eu le pouce gauche frappé par une manivelle de chargeuse en graissant. M. le docteur Decouvelaere a constaté une plaie par écrasement qui exigera un repos de quinze jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles centrales, jeudi matin : poires, 1 850 k. ; beurre frais, 24 k. ; fromages de Camembert, 190 k. ; marée, 2 410 k. ; moules, 300 k. ; huîtres, 250.

LINSELLES

INCENDIE D'UN ESTAMINET. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 4 heures, un incendie, dont on ignore les causes, s'est déclaré dans un estaminet inoccupé depuis la veille au soir seulement, portant comme enseigne « Au Cœur Joyeux », et situé au hameau du Steinberg.

L'alarme fut donnée par des ouvriers se rendant à leur travail, qui de loin, avaient aperçu les lueurs de l'incendie. Les « Sauveteurs » avertis par le tocsin, se rendirent aussitôt sur les lieux, mais tout secours était inutile.

Il ne restait plus dans la maison que le mobilier d'estaminet appartenant à M. Louis Froidure, brasseur à Comines, et valant de 3 à 400 francs. Toutefois, le cabaretier, M. Honoré Catry, qui avait emporté ses derniers meubles mercredi soir, affirme y avoir laissé son argent.

L'immeuble incendié appartenait à M. Pierre Destombes-Bolain, cultivateur à la Vignette, et avait une valeur d'environ 4.000 francs. Il y a assurance.

WATTRELOS

L'EXPOSITION HORTICOLE
des 10, 11 et 12 novembre

Le Cercle Horticole de Wattrelos a organisé pour les 10, 11 et 12 novembre, une exposition de fleurs, fruits et légumes, appelée à un grand succès.

Le Comité dispose de plus de 500 frs de prix. Il n'y aura pas moins de quinze médailles or, argent et bronze, dont trois sont offertes par le ministre de l'Agriculture.

Cette exposition qui est assurée du concours de nombreux amateurs et de plusieurs professionnels de la région et de l'étranger, occupera toute une vaste salle couverte, d'environ 500 mètres carrés.

Les nombreux visiteurs qui se promèneront dans ce nouvel éden, tiendront à admirer les progrès de la floriculture. La beauté et la grande variété des fruits provoqueront une étonnante et agréable surprise qui ne cessera peut-être que devant la grosseur extraordinaire des légumes.

L'entrée se fera par le Café Demeyer, Grande-Place, à Wattrelos, à partir de 9 h. 1/2 du matin.

LES MANIFESTATIONS DE LA TOUSSAINT. — La mairie nous communique l'avis suivant :

« Nous rappelons que la manifestation de la Toussaint, organisée par la municipalité et à laquelle toutes les sociétés locales peuvent prendre part, aura lieu aujourd'hui, vendredi, à 11 heures et demie du matin. Le cortège partira de la place du Moulin pour se rendre directement au cimetière, où une couronne sera déposée au pied du monument des victimes de la guerre ».

A LA MAIRIE. — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, les bureaux de la mairie seront fermés demain, samedi, à midi. Toutefois, le bureau de l'état-civil et celui des retraites ouvrières seront ouverts de 2 à 3 heures du soir.

PROCES-VERBAL pour ivresse a été dressé au nommé Théophile Dubocage, 31 ans, né à Waringhem (Belgique), manœuvre, demeurant rue Saint-Joseph, qui a été rencontré par le brigadier de police faisant du scandale dans la rue Négrier.

CONTRAVENTIONS sont évitées aux cyclistes qui se procurent une lanterne chez F. Pollet, rue du Crétinier. 39505d

PRELEVEMENTS DE BEURRE. — Des prélèvements de beurre en vue d'analyse administrative ont été effectués par le commissaire de police dans les hameaux du Plouys et du Nouveau-Monde.

Pour que la publicité rapporte, elle doit : 1° Etre bien faite, par un commerçant honnête et aimable ; 2° Recommander des articles ou produits de bonne qualité; 3° Indiquer des prix raisonnables.

LILLE

Collision de trains en gare de La Madeleine

Un accident de chemin de fer qui a occasionné une grande perturbation dans le service des trains de voyageurs, s'est produit jeudi après-midi, en gare de La Madeleine. A l'extrémité de la gare de La Madeleine, au kilomètre 6600, à la bifurcation des grandes lignes de Belgique, de Dunkerque, par suite de la rupture de la transmission d'une aiguille, deux wagons du train de marchandises 8572, ont déraillé au moment où arrivait sur une voie latérale un autre train de marchandises le numéro 4395. La machine de ce dernier convoi heurta violemment les deux wagons qui furent renversés et complètement brisés. Ces deux voitures étaient lourdement chargées de gueuses de fonte, qui s'écroulèrent sur le ballast tordant ou brisant les rails des deux voies.

Fort heureusement on n'a eu à déplorer aucun accident de personne. MM. Dumont, inspecteur de la voie ; Cieren, chef de section, se rendirent aussitôt sur les lieux afin de prendre la direction des travaux de déblaiement et de réparation des voies. Ce n'est qu'à 6 heures 1/2, qu'une voie put être rendue à la circulation. De ce fait, le service des grands trains rapides subit des retards variant entre 30 et 45 minutes. Le train de Bruxelles-Calais, celui de Calais-Bâle furent détournés sur Béthune et Haubourdin. Celui de Dunkerque partant à 5 heures 22, ne partit qu'à 5 heures 50, en empruntant la ligne de Saint-André. Pour les trains omnibus, on opéra le transbordement des voyageurs entre La Madeleine et Armentières. Jusqu'à 8 heures du soir, les quais de la gare furent envahis par une foule impatiente, accrue encore par les nombreux soldats permissionnaires. Le personnel employé de la gare était débordé, mais grâce au sang-froid et à l'activité de M. Brochard, chef de gare et de ses collaborateurs, les départs s'effectuèrent sans incident.

A L'ÉTABLISSEMENT des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin

Nous lisons dans la « Dépêche », de Lille :

Le *Réveil du Nord*, sous ce titre « Splendide manifestation socialiste », rappelle que, dimanche dernier, un cortège, dans lequel on remarquait un certain nombre de groupements collectivistes révolutionnaires de Lille et des environs, s'est rendu à l'établissement des aveugles et sourds-muets, pour y donner un concert, sur la demande de M. Cauwin, le nouveau directeur, d'accord vraisemblablement avec le conseil de surveillance, présidé par M. Welhoff.

Au milieu de la première partie du programme, le citoyen Saint-Venant, un des chefs les plus violents du parti collectiviste révolutionnaire lillois, a pris la parole et, sous prétexte de laïcité, s'est livré à une série de diatribes contre la religion catholique.

Nous ne savons si cet acte, qui livre un établissement départemental d'enseignement à la propagande et aux fantaisies du parti révolutionnaire et qui viole ainsi le principe de la neutralité, a été connu d'avance de M. le préfet du Nord ; en tout cas, les auteurs de ces inconvenantes incartades se vantant eux-mêmes de l'espèce d'envahissement auquel ils se sont livrés, M. Trépont ne peut rien ignorer maintenant de la situation et nous nous demandons si, en sa qualité de représentant du gouvernement, il est disposé à tolérer plus longtemps cette action du parti collectiviste dans un double but de destruction sociale et de propagande électorale. Il ne faut pas oublier, en effet que le citoyen Saint-Venant, que son instruction et ses connaissances n'indiquaient nullement comme un éducateur de la jeunesse, a été candidat à la Chambre des députés dans la circonscription dont fait partie la commune de Ronchin.

Si M. le préfet du Nord, en ce qui concerne les politiciens, ne peut faire qu'une chose, empêcher leur intrusion dans un établissement départemental, il a, en ce qui concerne les fonctionnaires, une autorité spéciale dont il a le devoir d'user pour réprimer et punir les abus véritablement intolérables.

LE MEURTRE DU FAUBOURG DE BETHUNE. — L'autopsie du corps de Marie Bonte, la victime du drame du faubourg de Béthune, a été pratiquée, mercredi matin, à la Faculté de médecine, par M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste. La mort a été déterminée par une fracture du crâne.

M. Dutilleul procédera prochainement à l'examen mental de Mahieux.

Nouvelles Religieuses

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Perche, curé de Moncheaux-en-Pévèle, est transféré à Famars ; M. Cockempot, vicaire à Pérenchies, est nommé curé de Château-l'Abbaye.

Convois Funèbres

Madame **Louise-Angélique PARTON**, veuf de Monsieur **Emile MAZERROUQ**, décédée à Roubaix, le 29 octobre 1912, dans sa 71me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels, le **Samedi 2 Novembre, à 8 h. 1/2**, église **Saint-Jean-Baptiste**, Assemblée à l'Hospice Barbieux, rue Lacordaire, à 8 heures 1/4. 39533

Remerciements

La famille **Mme FARVACQUE BUFLOT** et ses enfants très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de **Monsieur Désiré FARVACQUE**, décédé à Tourcoing, le 29 octobre 1912, adresse ses sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du vendredi 1er novembre 1912

N° 54

L'Obstacle

Par Georges PRADEL

Le fermier, sa femme, deux enfants s'étaient sauvés, à demi-nus, surpris au milieu de leur sommeil. L'homme s'affolait, il voulait se jeter au milieu des flammes pour reprendre quelques centaines de francs, une fortune. On s'accrochait à lui, Robert le ceintura, l'obligeant à l'inertie. Il s'adressait à la femme, il la calmait. Il paierait, trop heureux, avec de l'argent, de pouvoir sécher des larmes. Mme de Lucelles venait d'arriver, elle aussi, conduite par Edmée. Elle parlait haut, elle prononçait des paroles réconfortantes. Rien à faire, pas d'existences à risquer surtout. Perte certaine, mais il y avait une assurance. Enfin, il fallait revenir au sang-froid, et ne point perdre ainsi la tête. On devait faire la part du feu et isoler d'autres bâtiments, d'autres granges qui jouxtaient la maison et la construction embrasées. Les pompiers de Salbris amenaient leurs deux pompes au pas de course et les mettaient aussitôt en batterie. Le maire, les adjoints, et aussi le petit Hortu, ce dernier se signalant par une activité extrême, parlant haut, tranchant, donnant des ordres.

Robert avait pris la direction de la manœuvre, il s'y connaissait. Dès les premiers instants, on avait reconnu en lui le chef à la précision et la netteté de ses ordres donnés d'une voix mâle. La chaîne s'organisait, la rivière proche donnait de l'eau à foison. A un moment où le doublage de la chaîne devint nécessaire, le docteur Hortu voulut s'interposer ; il prétendait, lui aussi, donner des ordres et se faire obéir. Robert était pressé, et comme le petit Hortu vint se je